Département des

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 juin 2022

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à vingt heures trente,

17 juin 2022 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Date d'Affichage : la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

23 juin 2022

Objet: Délibération n° 2022-083

Captage de source : Demande de Mme CLEMENT Raymonde.

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 11 - Nombre de pouvoirs: 3

Etaient présents: MM. ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 80), ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

<u>Étaient représentés</u>: Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par M CORDIER Georges, Mme MOYA Nadine par Mme GUIGUES Véronique.

Absents excusés: MM. COULOM Nicolas, ARNAUD Cyril (délibérations n° 75 à 79).

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

VU la demande de Mme Raymonde CLEMENT qui sollicite le renouvellement d'une autorisation de captage de source sur la parcelle communale n° 183 section C au lieu dit « Vers le Col » pour l'alimentation de son chalet en eau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à la demande de Mme CLEMENT.
- D'établir une convention de captage de source pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juillet 2022.
- De fixer la redevance versée chaque année à la commune à 30 €.
- De l'autoriser à signer la convention décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **Donne** un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire décrites cidessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE